

Nantes, le 10 octobre 2019

Groupe Michelin, fermeture du site de la Roche-sur-Yon

Réaction de Christelle Morançais et Bruno Retailleau suite à leur rencontre avec Florent Menegaux, président du groupe.

Nous avons rencontré cet après-midi Florent Menegaux, le président du groupe Michelin, et lui avons fait part de notre colère devant la brutalité de l'annonce de la fermeture du site de La Roche-sur-Yon, qui a été effectuée sans aucune concertation avec les élus locaux.

Nous lui avons renouvelé notre exigence que toutes les solutions soient explorées pour que l'activité puisse être sauvegardée, grâce à une diversification de la production. Il nous a malheureusement été indiqué que cette décision de fermeture était irrévocable.

En tout état de cause, nous avons demandé que pas un salarié ne soit abandonné par le groupe Michelin, qui doit aller bien au-delà de ses obligations légales. Nous serons intransigeants sur le fait que Michelin mette des moyens d'accompagnement exceptionnels pour que l'avenir professionnel de chaque salarié soit assuré.

Une fois les conditions de cet accompagnement humain remplies, le groupe Michelin devra investir fortement et rapidement pour la revitalisation industrielle du site de la Roche-sur-Yon.

Enfin, l'Etat doit aussi prendre ses responsabilités en se donnant les moyens de contrôler le respect des engagements que nous obtiendrons du groupe Michelin.

Nous irons dès le début de la semaine prochaine à la rencontre des représentants des salariés de La Roche-sur-Yon pour leur rendre compte de nos échanges et construire avec eux les exigences que nous porterons ensemble auprès de la direction du groupe.

Nous tenons à assurer chaque salarié, bien sûr de notre soutien, mais surtout de notre détermination sans faille pour les aider à surmonter cette épreuve.

Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire
Bruno Retailleau, conseiller régional et sénateur de Vendée

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16